L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 6 JUILLET 1884.

Correspondance.

Nos lecteurs français liront avec intérêt la correspondance suivante échangée entre les directeurs de l'Union Française et le Comité des Trente. Beaucoup de personnes ont exprimé le regret de ne point voir figurer dans le programme d'ailleurs si attrayant — de la Fête nationale, une distribution de secours aux indigents de la colonie française, à l'instar de ce qui se fait en France. Elles trouveront, dans les lettres qui suivent, l'explication de cet oubli, qui n'est qu'apparent. Cette distribution aura lieu, comme d'ordinaire, par les soins de l'Union Française, aidée de quelques amis des pauvres.

C'est même par cet acte de bienfaisance que débutera, à midi, la célébration de la Fête nationale.

La correspondance qui nous occupe présente au lecteur un autre intérêt : elle met en lumière le caractère de courtoisie et de confraternité qui distingue les relations entre les diverses organisations françaises. Nous les en félicitons sincèrement. On ne saurait trop faire ressortir la sagesse et l'opportunité d'un rapprochement qui permette à la bienfaisance et au patriotisme de se tendre la main et de concourir ensemble à la gloire de la France.... Double glorification, dans ce cas, se traduisant par une manifestation extérieure imposante, et par un acte de sollicitude nationale à l'égard des membres déshérités de la colonie française.

Voici la correspondance :

L'Union Française,
Est des Remparts.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1884.

Monsieur F. Lambert,
Président du Comité des Trente.

Monsieur le Président,

Le Conseil de Direction de l'Union Française a l'honneur de soumettre à votre Comité les considérations suivantes :

Depuis la fondation de la Fête nationale de la République française, notre Société a fait chaque année, à cette occasion, une distribution exceptionnelle de secours aux familles indigentes de notre Colonie, afin que pour elles aussi cette date fut un jour de fête et un sujet de joie.

Comme vous ne l'ignorez pas, M. le Président, à Paris et dans toutes les villes de France, c'est toujours par une distribution aux pauvres que débutent les réjouissances publiques. Nous avons pensé qu'il était, à la fois, humain et patriotique de faire revivre, à l'étranger, cette tradition de généreuse sollicitude. C'est ainsi, d'ailleurs, que procèdent nos compatriotes de New-York et d'autres villes américaines.

Les années précédentes, l'Union Française avait pu suffire à cette tâche avec ses propres moyens. Cette année, ses ressources étant absorbées par un surcroît de besoins, elle a dû faire appel à l'aide extérieure. Quelques souscriptions lui sont déjà parvenues; mais nous avons réfléchi qu'au lieu de continuer à faire circuler des listes spéciales pour ce projet, il serait plus logique de faire figurer cette distribution au programme et dans le budget de la fête nationale, puisque c'est elle de bienfaisance fait partie de l'ensemble de la célébration.

La population verra ainsi que la cause des Français pauvres n'est pas oubliée de la vôtre, et que nous songeons tous, dans cette réjouissance nationale, aux membres de notre colonie frappés par le malheur loin du toit paternel. La célébration prendra, par ce fait, un caractère vraiment général et reconnu, sans nul doute, de nouveaux souscripteurs.

Convaincu que le Comité des Trente partage ses sentiments de bonne confraternité, le Conseil de Direction de l'Union Française a l'honneur de lui proposer de faire *en commun*, le jour de la fête nationale, une distribution de secours aux indigents de notre colonie, qui forment environ une centaine de familles.

La somme à distribuer, — le mode de répartition, — la part de contribution respective de la Société et du Comité des Trente, seraient déterminés dans une réunion entre représentants des deux organisations.

La distribution aurait lieu à midi, ou plus tôt si on le désirait, à la Salle de l'Union Française, en présence d'une délégation du Comité des Trente, et les frais de cette œuvre seraient inscrits dans les dépenses générales de la fête.

Dans l'espoir d'une réponse prompte et favorable, nous vous prions, M. le Président, d'agréer pour vous et de présenter aux membres de votre Comité, l'assurance de nos sentiments de cordialité bien sincère.

Le Bureau du Conseil de Direction de l'UNION FRANÇAISE,
F. TUJAGUE, Président,
J. L. REVOL, 1er Vice-Prés.,
FÉLIX LARUE, 2e Vice-Prés.,
H. DAMIENS, Trésorier,
DE PHILIPPE BERGE, Sec.

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1884.

Messieurs le Président,
Secrétaire, etc., de l'Union Française, Nlle-Orléans.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre amicale communication en date du 16 courant et à laquelle nous sommes chargés de répondre, par le Comité des Trente à qui vous l'avez adressée.

Le Comité des Trente, messieurs, est sensible à l'esprit de concorde et de philanthropie qui a dicté cette communication; il vous remercie cordialement de votre démarche, mais se trouve néanmoins obligé de décliner la coopération que vous lui offrez dans la distribution des secours que l'Union Française a la louable habitude de faire le 14 Juillet de chaque année aux indigents français de la Nouvelle-Orléans. Les souscriptions sont très difficiles pour nous en ce moment; nos dépenses pour la Fête seront fortes, et nous craignons en conséquence de ne pas avoir de reliquat disponible pour vous aider dans votre bonne œuvre.

De plus votre lettre est venue dans un temps si proche de la célébration de la Fête, que par la teneur de l'article 10, des réglements qui régissent le Comité des Trente, nous aurions eu peine le temps pour faire l'amendement nécessaire à l'objet particulier de votre demande, si nos moyens pécuniers nous l'eussent permis.

De rechef, Messieurs, nous apprécions hautement le sentiment qui vous a guidés et espérons que l'année prochaine nos successeurs, plus tôt prévenus, y répondront avec empressement.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

F. LAMBERT,
Président du Comité des Trente.
E. SURGI, Vice-Président.
JULES C. BERNARD, Secrétaire.

Il n'est point douteux que le vœu formulé par le comité des Trente sera respecté par ses successeurs, aux applaudissements de toute la colonie française.

Nous appelons l'attention des Français nécessiteux sur l'avis de l'Union Française, qui les invite à se faire inscrire au bureau de la Société, s'ils désirent participer à la distribution du 14 Juillet.

Sait-on pourquoi, aux salves d'honneur on du grande fête, on tire cent et un coups de canon, et non pas cent ? Le *Musée des Familles* prétend que cet usage viendrait d'Allemagne.

"S'il faut en croire une vieille tradition de Germanie, ce serait à Augsbourg que, pour la première fois, une salve d'honneur aurait été composée de cent et un coups de canon. Pour recevoir un empereur qui revenait d'une campagne heureuse, le conseil de la ville d'Augsbourg décida qu'il serait tiré cent coups de canon. L'officier de service, n'étant pas bien sûr du nombre exact de décharges qui avaient été faites, en ajouta une, pour qu'en tout cas la centaine fut complète.

"Une ville voisine, tenant à ne pas paraître moins enthousiaste, ordonna de tirer le même nombre de coups; et, comme une semblable recommandation passa de ville en ville, ce fut ainsi que s'établit—dit-on—la tradition."

C'est du moins une explication. Quelqu'un en connaît-il une autre meilleure ?

La concierge, finissant de lire son feuilleton :

—Que c'est beau l'série-là, toute palpitante. Pourvu que l'auteur n'aille pas mourir avant que ça soit fini !....

Un directeur de théâtre arrive un peu pâle au théâtre et se dirige aussitôt vers un réduit secret où il pénètre vivement.

Immédiatement, il remet et d'une voix furieuse crie à son huissier à l'autre bout du couloir :

—Ah çà ! Léopold, vous me laisserez donc toujours manquer de manscrits !

Institut Markey et Picard.

[Communiqué.]

Nous avons eu la bonne fortune d'être du nombre des privilégiés qui assistaient à la fête donnée à l'Institut Markey et Picard à l'occasion de la distribution des prix. Les salons de la magnifique résidence située à l'angle des rues Esplanade et Tonti, n'étaient pas assez vastes pour contenir le nombre de parents et d'amis, le beau sexe en majorité, qui s'étaient fait un plaisir d'assister à cette solennité toujours attendue avec une vive émotion, aussi bien par les parents que par les élèves. Le ciel, couvert le matin, s'était éclairci comme pour faire fête à cette radieuse jeunesse, et la saluer de ses gais sourires. Le tableau que présentaient toutes ces belles jeunes filles, véritable corbeille de fleurs et pleine éclosée, comme l'a dit si poétiquement M. Canonge, est un spectacle qu'il n'est pas donné de contempler tous les jours, et qui laisse toujours la plus douce impression dans le cœur de ceux qui en sont témoins.

Le programme avait été choisi de manière à satisfaire les plus difficiles : d'abord la marche triomphale a vu défiler toute la bande joyeuse qui, avec beaucoup d'ordre, a pris place sur une estrade dressée à cet effet. Nous avons entendu avec grand plaisir les compositions des jeunes filles qui devaient graduer et qui étaient les reines de la fête. Deux compositions anglaises ont été lues avec une touchante émotion : l'une était le discours d'ouverture, l'autre les adieux à l'école. Parmi les compositions françaises, celle intitulée : "De l'influence de la femme dans la société" a été justement appréciée. Une autre ayant pour titre : "La prochaine Exposition de Coton à la Nouvelle-Orléans," a excité un véritable enthousiasme dans toute la salle ; elle est remarquable comme œuvre littéraire et bénume diction de la part de la charmante enfant qui l'a débitée. La troisième composition, excellente aussi comme style, se terminait par ces mots bien expressifs sur les lèvres d'une jeune fille : "Au revoir."

Nous n'avons rien à ajouter aux éloges pompeux mais justement mérités, donnés par M. Canonge dans le compte rendu de dimanche dernier, à la jeune émule de Melpomène, dans les "fureurs de Didons." Nous croyons qu'il serait difficile de dire avec un sentiment plus dramatique ce vers que Lafrano met dans la bouche de la reine de Carthage : "De tes lâches aieux, va, tu n'es que trop digne." Toute la salle enthousiasmée semblait solliciter une seconde audition de cette chose qui nous a tant ému, tant charmé, tant ravi.... Mais, les meilleures choses ont une fin, comme les autres.

La partie musicale du programme avait été l'objet d'un choix particulier, et a été aussi bien remplie que la partie littéraire. Les soli et les morceaux d'ensemble ont été exécutés avec un brio, un entrain que chacun a admiré. Les jeunes virtuoses se sont consciencieusement acquittées de leur tâche, et les applaudissements ne leur ont pas fait défaut.

Le bouquet a certainement été la chaleureuse allocution qu'a adressée aux élèves, l'éloquent critique louisianais que chacun connaît et admire : jeunes et vieux l'ont religieusement écouté, et l'émotion franchissant l'estrade et gagnant le public, plus d'une larme furtive a coulé aux souvenirs qu'il a éveillés des beaux jours de l'enfance, passés, hélas ! pour ne plus revenir.

Nous n'avons, en terminant, qu'à féliciter les éminentes directrices de l'Institut qui porte leurs noms, du succès complet qu'ont obtenu les jeunes filles qui leur sont confiées; et bien plus encore, féliciterons-nous ces dernières d'être sous l'habile direction de Mesdames Markey et Picard.

UNE SPECTATRICE.

Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1884.

Firmin Javel, dans l'*Événement* :

Saviez-vous que Got, l'excellent comédien, eut failli se battre en duel ? Parisis expose tout au long le fait dans un chronique du *Figaro*.

Got et son ami Pichon—il y a déjà bien des années de cela—avaient eu une nouvelle insérée dans le *National*, d'Armand Marrast. On venait de les payer. Ils s'en allèrent se goberger dans un restaurant à 3 francs par tête. Les vins étaient nombreux et généreux ; ils montèrent à la tête des deux jeunes gens.

Le lendemain matin, deux messieurs, habillés de noir, réveillèrent Got et lui apprenaient qu'ayant insulté Pichon il devait, pour réparation par les armes : puis, le dialogue suivant s'engagea :

Mais puisque j'ai frappé Pichon, serait-il indécent de vous demander à quel propos !

—A propos du "Médecin du Peuple."

—Vous l'avez lu ?

—Le dernier ouvrage de M. Gosse.... Vous prétendiez que c'était un chef-d'œuvre.... M. Pichon n'était pas de votre avis.... Les opinions sont libres, surtout en littérature. Et les gifles, permettez-nous de vous le dire sont un moyen très peu correct de convaincre.

—Mais je ne demande comment j'ai pu vouloir imposer à mon contradicteur ma conviction que j'ai pu ne pas en avoir, si je ne pouvais pas avoir, n'ayant pas lu le livre, objet de la querelle.

—Vous n'avez pas lu le "Médecin du Peuple" ?

—Pas encore !

—Alors l'affaire peut s'arranger !

—Comment cela ?

—M. Pichon, non plus, n'a pas lu le "Médecin du Peuple".... Or, dès l'instant que ni l'un ni l'autre n'avez lu le "Médecin du Peuple", il n'y a plus de raison d'être.... Pardon du dérangement, monsieur, et dormez sur vos deux oreilles !

Voilà comment Got manqua un jour d'enfoncer six pouces de fer dans la poitrine de son meilleur ami, et comment la rencontre ne fut être évitée.

On prétend que, depuis lors, Got ne boit que de l'eau rougie.

Voici le moyen, aujourd'hui bien connu du corps d'expédition, employé par les Tonkinois pour prendre les singes.

Dans le fond d'une bouteille massive en grès, on place des noisettes, des amandes ou des bananes, surtout si la saison est passée, parce qu'alors l'appât est plus désirable étant plus rare. On attache ladite bouteille au tronc d'un arbre voisin et on s'éloigne à une distance respectable. Or il est rare que durant cette opération, le singe dont le naturel curieux est proverbial, ne vous ait pas observé du haut d'un cocotier ou dissimulé derrière la large feuille d'un bananier.

A peine êtes-vous parti qu'il descend et s'empresse de courir satisfaire sa curiosité. Il gambade autour de l'appareil, le tourne, le retourne, met l'œil au goulot et passe par tous les degrés de convoitise avant d'oser introduire le bras à l'intérieur pour se saisir des friandises qui y sont contenues. Son manège ne tarde pas à attirer d'autres individus de son espèce qui se pâment comme lui, se posent sur leur derrière et semblent se consulter.

Enfin l'un d'eux, plus audacieux, prend un parti avec cette brusquerie commune à tous ses actes et passerait le pouce contre les autres doigts pour faire la main de petite, il enfonce bravement le bras dans le goulot et saisit à poignée les fruits tant désirés. Ceux qui disent que le singe est malin n'ont probablement jamais assisté à cette chasse étrange et pourtant si vraie.

Evidemment, sa main que, vide, il a eu de la peine à fourrer dans le col étroit de la bouteille, il ne peut la retirer pleine de noisettes et fermée. Il tire à lui et fait, pour se dégager, des efforts surhumains, n'imaginant pas de moyen bien simple d'ouvrir la main et de lâcher son bien.

Les amis prennent son sort en pitié, s'empressent, font les mille pas, le prennent même à bras-le-corps et tirent à rétro avec lui pendant que, sans se presser, le tendeur du piège arrive, brise la bouteille et met fin à cette chasse étrange en se saisissant du captif malgré ses cris et ses grimaces extravagantes.

Proverbes orientaux

Nous appelons l'attention des Français nécessiteux sur l'avis de l'Union Française, qui les invite à se faire inscrire au bureau de la Société, s'ils désirent participer à la distribution du 14 Juillet.

Celui qui donne peu donne de bon cœur.

Celui qui se note s'accrocherait à un serpent.

Si vous voulez dire la vérité, ayez un pied à l'étrier.

Baissez avec ardeur la main que vous ne pouvez couper.

Celui qui tombe de lui-même ne pleure guère.

Le poisson que l'on manque paraît plus gros qu'il n'est.

Le vinaigre fort détruit le vaisseau qui le contient.

Le chien paresseux n'est jamais fatigué de courir.

Si les temps ne sont point propices, rends-toi propice aux temps.

Un bon mot de Marseillais donné par le *Charivari* :

Sur la Canebière deux personnages parlent avec la volubilité méridionale :

—Tiens ! La Rousseupillère !

—Barastou !

—Ça se trouve bien... Demain, grand déjeuner au restaurant, avec tous les camarades ! Tu en es, dis !

—Non; j'aime mieux le l'avouer : en ce moment, je n'ai pas d'argent.

—Ah ! grand bêta, viens toujours.... Tu nous regarderas !

A la correctionnelle.

—Comment, malheureux ! vous vous trouvez dans la rue au moment où cet effroyable incendie dévorait trois maisons, et vous volez la montre du plaignant au lieu de faire la chaîne !

—Mon président elle n'était pas avec.

Honien était, ce que vous ignorez sans doute, un professeur de billard, jadis célèbre, puisque l'histoire ancienne nous parle sans cesse des masses d'Honien !

O Vignaux !!!

DEMANDES.

On demande—Une femme de chambre active et bien recommandée, blanche ou de couleur. S'adresser à l'Abeille.
6 juil—2f

On demande une bonne cuisinière, 113 rue de Chartres. 6juil—1f

Une demoiselle-parisienne désire donner des leçons de français et de piano, soit privées, ou dans une institution. Réponse au bureau de l'ABEILLE, à l'adresse "Parisienne".
28 juin—10f

Grocerie et Buvette à vendre—Le propriétaire voulant se retirer des affaires, désire vendre une grocerie et buvette, bien achalandée, située encoignure Perdido et Liberté. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, de 7 à 10 heures A. M. 4juil—3f

A LOUER.

A louer—A Covington, la bâtisse en briques, à 2 étages, connue comunale "Bank Hotel," récemment remise en excellent état, à un prix raisonnable. S'adresser à R. J. Smith, à Covington, ou à A. Thomas, 78 rue North Peter, Nlle-Orléans. 29juin—6f

SPECTACLES BALS, &c

Théâtre-Pavillon de Faranta,
COIN BOURBON ET ORLEANS.
LE MEILLEUR SPECTACLE A 10 CTS QUI EXISTE DANS LE SUD.
Le seul lieu d'amusement de 1re classe qui soit en ce moment ouvert dans la ville de la Nlle-Orléans.
M. ET Mme E. R. DALTON
Dans le drame romantique.
FANCHON, THE CRICKET,
Secondé par une troupe dramatique tout-à-fait nouvelle.
DERNIERE SEMAINE DE MENDOZA et VICTORIA, les comètes de l'air.
Le tout pour 10 cents. 1juil—

AVIS LEGAL.

AVIS public est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, la ville de la Nlle-Orléans s'adressera à la Législature, maintenant en session, pour obtenir le vote des lois suivantes :

1. Une loi pour amender la loi No 96 de l'Assemblée générale de la Louisiane, relative à l'assessment des propriétés foncières, des biens mobiliers, des capitaux et fonds engagés dans les affaires, dans la ville de la Nlle-Orléans, de manière à donner au Conseil de ville le droit de contrôler les retours faits par les contribuables et d'en contester l'exactitude.

2. Une loi pour autoriser la ville de la Nlle-Orléans à saisir et vendre toutes les propriétés accessées comme "propriétés inconnues", et sur lesquelles il n'a pas été payé de taxes depuis dix ans; pour régler les dites ventes et ordonner que le produit en soit appliqué à l'extinction, *pro tanto* de la dette flottante de la Nlle-Orléans.
6 juin—an 19

AVIS.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des dossiers judiciaires en la paroisse d'Orléans, qui n'appartiennent à aucune des cours existant présentement en la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs du dit officier et réglant ses émoluments.
25 mai—3fen 30j

VENTE DE BANQUEROUTE

TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de Bleuse, Nappes et Serviettes assorties.

Meubles quaires de cabinet, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties.
BAS Balbrigan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, moitié de portation. Afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur les comptoirs du centre.

B. & W. CRONER,
Rue du Canal, 141, coin Bourbon.
30 mars- 3m

Mme BORGNO, sage-femme, et médecin pour les maladies de femmes, 1 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les pertes blanches, Mal Matrice, Hémorrhoïdes sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visite à toute heure. Exemples sur demande, depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

Bandages Herniaires, Brayelles, Suspensoire pour l'abdomen, Bas qualité de Bas Artificiels, Etc.
Faite sur commande et ajustée par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
2Avril—f41 an

Docteur E. Berjot,
242 RUE REMPARTS,
Spécialité de toutes les maladies des dames.
Cure certaine de la stérilité chez nous ancien neu ou récente des organes génitaux.
Vingt nuit années d'expérience.
Consultations en français, anglais, allemand et espagnol.
Office de midi à 2 heures. 29juin—3m

GEORGES SOULIE
SCULPTEUR-DÉCORATEUR,
Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O
OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Sujets d'animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc., soit en papier maché (carton) plâtre.
Atelier, rue Dollèse, entre Valmont et Gironde. Office, Exchange Alley, No 38, de 9 heures à 3 heures. 4mars—1an

Leçons d'Espagnol.
Mlle. B. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, rue Magasine, coin Jackson, No 184.
26mars—

NATTES NOUVELLES DE CHINE
A BAS PRIX.
A. Brousseau's Son,
23 et 25 rue de Chartres.
Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.
STORES DE FENETRES,
TOILES-CIREES,
TAPIS.
Nouveautés des dernières saures.
20 mars—1an

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de
NATTES DE CHINE
nouvellement importées, d'une finesse extraordinaire et à un prix très bas.
Aussi sur un nouveau stock de
Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc.
TAPIS !
de toutes qualités à prix réduits.
31 avril—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEAN
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Bouley Dominique	Dumarest Claude
Borda J B	Dolzac Firmin
Bonnesse Hippolyte	Gaudard François
Laurent	Fauvel Stéphanie
Baby Jacques	Guitard Joseph
Curtelin Michel	Goujon Jean Marie
Charpentier Honoré	Herloy Jacques
Cavelier Georges	Le Herloy Jacques
Castaing François	Lebourgeois Jean
Cornier Vve. née Amont	Levasseur
Casaé Jeanne	Mournet Jean B
Charvin Henri	Pain de Bonnemare
Doura Rabenne	Roques François
Duthoil Mme	Tuquet Vve. née Allerac
Davesne Joséphine	Tristant Amédée
Davesac Jean	Voquet Joseph
Desconnet Théodore	Vallamiet-Tauriet de
Delamaimalson Mme	

15 mai 1884.

Arrouy Charles	Girand Mme A
Alessis Yvonée Eiquet	Grand Mlle Angèle
Coste Lucien, héritiers de	Guenivet Jean Pierre
	Labrie Jeanne Marie
Congot Jean Baptiste	Lave Arthur
Dumas Pierre	Massard Jean Baptiste
Dumas Ernest	Passeri Angèle
Dumas Edouard	Picard P.
Dubes François	Pons Frank
Duseaux Charles	Pombée Jean Bruno
Destugue Joseph Eugène Antoine	Ragottzs Mme veuve
Durelle Louis	Blaga Alphonse et Adolphe
Despanz Charles	Reffier Charles
Espinasse Albert	Sahaque Jean Urbain
Escudé Gabriel	Sancéde Louis
Girardi Charles	Serpential Jules Fran
Guérin femme Lebon	
Giraud Dlle Fortunée	

Nouvelle-Orléans, le 1er juin 1884.
Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ARZAC.

L.A.S.L.
QUE TOUT
—LE—
MONDE
SACHE
Que cette loterie est la seule qui d'un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.
MAGNIFIQUE OCCASION
—DE—
Faire Fortune !
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE G.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 JUILLET 1884,
Ce tirage aiant que tous les autres aurons lieu sous la surveillance immédiate et la direction de
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUbAL A. EARLY.
DE LA VIRGINIE
GROS LOT
$75.000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.
A L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.
LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, cett	$75,000
1 Lot de	25,000,.....	25,000
1 Lot de	10,000,.....	10,000
2 Lots de	6,000,.....	12,000
5 Lots de	2,000,.....	10,000
10 Lots de	1,000,.....	10,000
20 Lots de	500,.....	10,000
100 Lots de	200,.....	20,000
200 Lots de	100,.....	20,000
500 Lots de	50,.....	25,000
1,000 Lots de	25,.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION
9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..... 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..... 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..... 2,250
1,967 lots se montant à.....$265,500
CERTIFICAT.
"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à tous les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant nos adresses.
IMPORTANT.
Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les commandes de $5 et plus)
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.
Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats-poste (money orders) payables à
New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de John M chino.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D—No 11,475.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 26 juillet 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse Arcade rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 10 juin 1884, la propriété ci-après décrite, à savoir :

La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'Hôtel-Dieu par les rues St Jean-Baptiste, Arts et Girod et l'avenue Lafayette, mesurant 54 pieds de face à la rue St Jean-Baptiste sur une profondeur de 102 pieds ou plus, sur la ligne la plus près de la rue des Arts, et 107 pieds 10 pouces sur une ligne oblique la plus près de l'avenue Lafayette, et 19 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave De Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour hier la vente.
21 juin—21,28,5,12,19,26 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District, formant l'encoignure des rues Fulton et Front, et ayant une façade de plus de 221 pieds sur la rue Notre-Dame.

Succession de Thomas Hillman.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.—No 11,342.

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureaux, 45 rue Royale—SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 juin 1884, le vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Ile Borné par les rues Tolédano, Chippewa et Annonciation et l'Avenue de la Louisiane, 4me District de cette ville, et mesure 27 pieds de face à la dite rue Tolédano sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en plus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour hier la vente.
7 juin—7,14,21 28—5 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Premier District.

Coin des rues Magazine et Melpomène.

Dans l'affaire de la succession de feu Philippe Meyer.

A l'encan pour des conditions faciles.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 9190.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 avril 1884 et signé le 24 avril 1884, dans l'affaire intitulée : succession de feu Philippe Meyer, décédé intestat, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'Ile Borné par les rues Magazine, Melpomène et Thalie, désignés par les Nos 12 et 13 et mesurant comme suit : le lot No 12, 24 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Magazine, largeur dans le fond, faisant face sur une allée commune aux dits lots et à d'autres, sur 110 pieds de profondeur ; le lot No 13, 24 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Magazine, 23 pieds de face à la rue Melpomène, largeur sur le fond 24 pieds 10 pouces 3 lignes, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle bâtisse en briques à deux étages, subdivisée en trois corps de logis, ayant chacun salon double et environ 6 chambres, gas portant, hydrant, etc., tout récemment peinte, blanchie à neuf, etc., portant les Nos municipaux 386, 388 et 390 rue Magazine.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt à l'option du vendeur, et hypothécaires sur les dites propriétés vendues, avec pouvoir de parer au paiement. L'acte de vente devant comprendre toutes les clauses usuelles de garantie. Le prix d'honoraires de l'acte de vente sera payé par le notaire chargé de l'acte de vente, et le police d'assurance transférée au vendeur.

L'acquéreur rembursera, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour hier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart notaire, 91 rue St Charles.
7 juin—7,14,21,28 juil 5,12

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Edward Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1516 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Gilmore, exécuteur testamentaire survivant de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et produit par le dit Thomas Gilmore sera déchargé comme exécuteur testamentaire.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.
6 juil—6,10,15

Succession de Mme Ste Adelphe Levieil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7,007 — Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy R. Armstrong, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.
2 juil—2,6,11

Succession de Charles T. Vicellie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,470 — Division D—Attendu que Henry Lobbe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles T. Vicellie, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 juil—2,6,11

Succession de Mme Mary Corcoran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,711—Division C—Attendu que P. S. Wilts Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Corcoran, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 juillet—2,6,11

Succession de Johnson Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9,298—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy R. Armstrong, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas